

COMMUNE D'AUTREVILLE SUR MOSELLE
PROCES - VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 18 mars 2019
à 19 heures 00*

*Conseil municipal en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11*

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, le Conseil municipal étant réuni dans en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BIC

Présents : BIC Jean-Jacques - Jean-Paul BRUCHE - Laurence ECKMANN - Philippe ENGLERT - Marie FAIVRE - Emmanuel FERREIRA - Grâce L'HUILLIER - Christian MINEL - Laurent MULLER - Marie-Paule SAUDER - Bertrand VIOLE -

Absents excusés :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Christian MINEL

ORDRE DU JOUR :

- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Taux d'imposition 2019
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2019
- Zone à urbaniser
- Questions diverses

10/2019	COMPTE DE GESTION 2018
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Jacques BIC, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et le compte de gestion dressé par le receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : unanimité

11/2019	COMPTE ADMINISTRATIF 2018
---------	----------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BRUCHE Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Jacques BIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	178 711.82	178 711.82
RECETTES	243 230.08	
EXCEDENT REPORTE N-1	33 126.61	276 356.69
EXCEDENT	97 644.87	
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		<u>TOTAUX</u>
DEPENSES	51 219.80	
DEFICIT REPORTE N-1	47 228.41	98 448.21
RECETTES	62 096.64	62 096.64
DEFICIT	36 351.57	

Vote : unanimité

12/2019	TAUX D'IMPOSITION 2018
---------	-------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2019 :

- Taxe d'habitation	10,12 %
- Taxe foncière (bâti)	10,20 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,86 %

Vote : unanimité

13/2019	AFFECTATION DU RESULTAT
---------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le résultat du compte administratif de l'exercice 2018, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit :

RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	33 126.61
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 518.26
	<hr/>
	97 644.87

Compte tenu du résultat de la **section d'investissement** soit :

RESULTAT ANTERIEUR	- 47 228.41
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 876.84
DEFICIT	- 36 351.57
Reste à réaliser dépenses	- 7 967.00
Reste à réaliser recettes	3 994.00
Soit un besoin de financement	40 324.57

Affectation du résultat c/1068 - **40 324.57** et report à nouveau du résultat de fonctionnement **97 644.87 - 40 324.57 = 57 320.30 (R 002)**

Vote : unanimité

14/2019	BUDGET PRIMITIF 2019
---------	-----------------------------

Le Maire donne lecture du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	272 574.30	272 574.30 €
RECETTES	215 254.00	
REPORT N-1	57 320.30	272 574.30 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	79 168.00	
RESTE A REALISER	7 967.00	
REPORT N-1	36 351.57	123 486.57 €
RECETTES	119 492.57	
RESTE A REALISER	3 994.00	123 486.57 €

Vote : unanimité

15/2019	PROJET D'AMENAGEMENT ZONE A URBANISER
---------	--

Le Maire expose au Conseil Municipal que :

- le PLU de la commune d'Autreville sur Moselle a été adopté en juillet 2006,
- le PPR de la commune d'Autreville sur Moselle a été adopté en mars 2004
- le PLU prévoit une zone à urbaniser 1AUj et 1AUo au lieu-dit « Grands Jardins », « Chenevières », « Bourganvignes », « Aux Plantes »,
- La société STV de Blâmont souhaite soumettre un projet d'aménagement de cette zone,
- Le Conseil Municipal a souhaité consulter l'ensemble des habitants sur un éventuel projet d'urbanisation et collecter les avis, questions, souhaits, craintes des habitants,
- La commune se doit d'apporter une réponse à la société STV

Vu le PLU de la commune d'Autreville sur Moselle adopté en juillet 2006,
Vu le PPR de la commune d'Autreville sur Moselle adopté en mars 2004
Vu que ce PLU prévoit une zone à urbaniser 1AUj et 1AUo au lieu-dit « Grands Jardins »,
« Chenevières », « Bourganvignes », « Aux Plantes »,
Vu le souhait de la société STV d'aménager cette zone,
Vu les retours de la consultation effectuée auprès des habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte que la société STV prépare un projet d'aménagement en conformité avec la volonté du Conseil Municipal c'est-à-dire comprenant :

- Un accès direct à la RD40
- Un accès vers le haut du village par le chemin communal du Rouot
- Un cheminement piéton vers l'école par le sentier communal existant
- Un nombre de parcelles aménagées inférieur à 50 parcelles

- Demande qu'une commission composée de membres du Conseil Municipal travaille avec l'aménageur et le maire sur la construction de ce projet avant toute demande de permis d'aménager

- Le Conseil Municipal se prononcera ensuite sur le projet finalisé avant le dépôt du Permis d'Aménager

Vote :

Pour : 8

Contre : 1 Marie FAIVRE

Abstentions : 2



The document contains several handwritten signatures in blue ink. One signature is written over the official stamp of the Municipality of Autreville sur Moselle. Other signatures are scattered across the lower half of the page, including one that appears to be 'Npse'.